

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1870

Artikel: Concurrence fiscale : l'arroseur zougois arrosé : les rapports délicats entre souveraineté fiscale et péréquation intercantonale
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concurrence fiscale: l'arroseur zougois arrosé

Les rapports délicats entre souveraineté fiscale et péréquation intercantonale

Jean-Daniel Delley (14 mai 2010)

Le canton de Zoug fut un précurseur dans la course à la sous-enchère fiscale. Terre d'asile des sociétés et holdings de tous genres, il profite ainsi d'une solide situation financière. Son voisin Lucerne a particulièrement souffert de l'exode d'importants contribuables à la recherche du moins-disant fiscal.

Voilà que le boomerang revient en pleine figure de son lanceur. Pour faire cesser cette migration et attirer de nouveaux contribuables, Lucerne a diminué substantiellement le taux d'impôt sur le bénéfice des sociétés, avec succès. Et il est

décidé à exploiter le filon; au cours des deux prochaines années, le canton va encore réduire ce taux, qui deviendra le plus attractif du pays.

Zoug n'apprécie guère que d'autres cantons suivent son exemple. Important contributeur dans le cadre de la péréquation financière intercantonale – le premier par habitant avec plus de 2000 francs –, il s'offusque que Lucerne, bénéficiaire de cette péréquation, en profite pour l'imiter. Et de proposer la modification des règles en vigueur: dorénavant les cantons bénéficiaires ne devraient pas pouvoir abaisser

leurs impôts en dessous de la taxation moyenne des cantons contributeurs.

Zoug refuse donc aux cantons financièrement moins bien lotis ce qu'il s'est lui-même permis et dont ces derniers ont à souffrir. Bel exemple d'égoïsme confédéral! Cette spirale concurrentielle ne peut conduire qu'à l'enrichissement des plus riches – une faible imposition attire les entreprises, augmente les rentrées fiscales et permet de procéder à de nouvelles baisses – et appauvrit les autres, obligés alors de relever leur taux d'imposition, ce qui fait fuir des contribuables.